



GUIDE DE L'ORGANISATEUR 2020



*Le Printemps des Rillettes en Sarthe,
Le Festival des Rillettes avec tous ceux et celles qui les aiment partout en Sarthe !*

Troisième édition : du samedi 14 au dimanche 29 mars 2020.

#PrintempsDesRillettes #RillettesdeLaSarthe #Rillettes2020

#MonPrintempsDesRillettes

ORGANISER UN ÉVÉNEMENT : CE QU'IL FAUT SAVOIR

Vous avez organisé 200 événements en 2019, bravo !

Créez votre événement 2020, nous vous accompagnons !

- Consigne n° 1 : **LIBERTÉ**
- Consigne n° 2 : **IMAGINATION**
- Votre but : créer la fête et la **CONVIVALITÉ** autour de vous en étant **AMBASSEUR DES RILLETTES DE LA SARTHE**

Le Printemps des Rillettes est un **festival ouvert, festif, fédérateur, remarquable, loyal, bienveillant et durable**, se déroulant **partout en Sarthe** avec tous ceux et celles qui aiment les Rillettes. Il s'agit d'une démarche collective d'animation du territoire et de valorisation des savoir-faire. Ainsi, **tout le monde** peut être acteur de la fête et Ambassadeur des Rillettes de la Sarthe.

⇒ Téléchargez la **Charte éthique** sur le site internet www.printempsdesrillettes.fr/documents

Les axes forts 2020 :

- Cette année, exceptionnellement : **2 semaines et 3 week-ends complets**

Pour 2020, les intentions de l'association LE PRINTEMPS DES RILLETTES privilégient 4 axes :

- intensifier le volet gastronomique
- promouvoir les actions collectives
- encourager le volet culturel et sportif
- valoriser tous les amis et ambassadeurs des Rillettes de la Sarthe où qu'ils se trouvent

En prenant les Rillettes de la Sarthe comme prétexte et/ou comme support, nous voulons mettre en avant les savoir-faire et les initiatives des personnes, des associations, des entreprises et des institutions qui y participent. Bien sûr, toutes les recettes de Rillettes sont admises !

Le programme officiel en préparation (bouclage fin janvier) :

- Ouverture multiple avec des thématiques artistiques
- Marchés en Sarthe : 16 lieux du samedi 14 au vendredi 20 mars
- Événements officiels toute la semaine, festifs, conviviaux ou décalés
- Concours de recettes avec des Rillettes à Connerré le samedi 21 mars. Inscrivez-vous au plus vite
- Fête du Cochon à l'Arche de la Nature le dimanche 22 mars
- Final au marché des Jacobins le dimanche 29 mars avec un nouveau sandwich géant de 72,72 m

Vos contacts à l'association Printemps des Rillettes :

- Site web : www.printempsdesrillettes.fr
- Courriel : printempsdesrillettes@gmail.com (toujours envoyer une copie de vos emails à cette adresse)
- Votre contact direct :
- Téléphone : Email :

Dès que votre projet se précise, parlez-en même s'il n'est pas finalisé. L'un ou l'autre des membres du Comité opérationnel du Printemps des Rillettes pourra vous guider en fonction de vos demandes.



COMMENT PARTICIPER ?



Votre participation est complètement libre. Elle peut donc prendre la forme que vous jugerez la plus opportune au cadre du festival et à votre contexte :



- **Événement Particulier "Mon Printemps des Rillettes"** : création, réalisation et animation d'un événement **vous concernant directement ou votre établissement**. Votre événement peut être **public ou privé**. Vous pouvez mettre en avant vos produits et vos savoir-faire, créer des animations d'entreprise ou associatives, pratiquer de la vente ou de la billetterie si vous le souhaitez. La durée de votre événement peut-être de seulement quelques heures ou pour toute la durée du festival. Vous bénéficiez des **outils de communication de l'association** (calendrier des événements, reprise automatique de vos annonces sur nos réseaux sociaux et le site internet via les hashtags officiels, affichage personnalisable) et des **supports** à la marque Printemps des Rillettes : kit gratuit de PLV (affiches, flyers et stickers) et objets payants (gobelets éco plastiques, badges, sacs, rouleaux d'étiquettes, mugs, tabliers.... Voir dernier chapitre).
- **Événement local Collectif** : dans ce cas, votre projet d'évènement est **co-réalisé par votre organisation et d'autres** telles que des associations, des collectifs, des commerçants, des entreprises, des institutions, des collectivités, etc... Il s'agit d'un **événement ouvert au public, éventuellement décentralisé ou en lieux multiples**, dans lesquels les Rillettes servent de support. Par exemple : animations, marchés, expositions, fêtes, spectacles, concours, repas, sport ... En plus des moyens de communication de l'association Printemps des Rillettes pour les événements particuliers, votre événement collectif bénéficie d'une **mise en avant supplémentaire** : publication par l'association sur nos réseaux sociaux, diffusion de votre article de blog sur notre site, diffusion à nos partenaires médias.
- **Événement Officiel** : votre projet d'évènement **collectif et public** est proposé à l'association Le Printemps des Rillettes qui décide de l'inclure dans le **programme officiel** du Printemps des Rillettes. Cette décision est prise notamment en rapport avec la charte éthique du festival et la cohérence du programme général. Votre événement figure alors sur les supports numériques et imprimés qui sont diffusés à la presse et auprès du public par l'association. Votre événement arbore le logo "Événement officiel". La **date limite** pour proposer les événements officiels certains est fixée à **fin janvier**.

D'autres formes de participations individuelles au Printemps des Rillettes sont également possibles.

- **Être bénévole** : Jeunes et moins jeunes, nous accueillons avec plaisir toutes les compétences, particulièrement dans les domaines de l'animation, de l'évènementiel, de la communication, de la logistique, des arts culinaires, de la musique, du bricolage, ... enfin tout quoi !
- **valoriser vos compétences culinaires** au travers du concours de recettes de cuisine à base de rillettes (samedi 21 mars à Connerré)
- **valoriser vos talents culturels, artistiques, sportifs** en nous envoyant des poésies, des photos, des vidéos, des BD, des collections historiques, ... tout ce qui constitue et enrichit le patrimoine des rillettes, ou bien en réalisant une performance ou en créant un inédit
- **être partenaire officiel, sponsor ou mécène** (voir chapitre suivant)

À savoir : opérations commerciales promotionnelles. Elles sont possibles et même souhaitables pour encourager la vente et la consommation de rillettes, mais sans déstabiliser le marché local ou défavoriser la production locale ; tous les acteurs du Printemps des Rillettes doivent d'abord être Ambassadeurs des Rillettes de la Sarthe. Le droit d'utiliser nos marques peut être retiré en cas d'abus.



QUELS PARTENARIATS ?

35 institutions et entreprises s'engagent déjà pour le Printemps des Rillettes. Votre volonté de sponsoring ou de partenariat peut prendre 4 formes :



- **Partenariat Local** : notamment dans le cas d'un évènement collectif que vous portez ou auquel vous participez. Votre organisation contribue sous forme de produits ou services, de bénévolat ou d'apport financier. Il vous revient de mettre en avant votre contribution dans la communication que vous réalisez autour et pendant cet évènement. Nous vous encouragerons si nécessaire à prendre contact avec nos partenaires institutionnels (Conseil Départemental, Crédit Agricole, ...) ou officiels ou médias dont les entreprises ou les antennes locales peuvent également être intéressées à accompagner votre projet.
- **Partenariat Officiel ou Sponsoring** : réalisé directement avec l'association du Printemps des Rillettes. Celui-ci peut prendre diverses formes techniques (prestations de services ou de mise à disposition de produits ou d'équipements, en fonction des besoins de l'association) ou financière au budget du festival, ou celle d'un plan média pour les entreprises de presse. **À partir d'une valeur de 2000 €**, votre partenariat est matérialisé par le logo "Partenaire officiel" que votre organisation peut utiliser dans l'ensemble de sa communication durant l'année du festival. Votre organisation bénéficie d'un kit numérique + passage de votre marque sur les carrousels du site internet www.printempsdesrillettes.fr + une page promotionnelle comportant notamment vos coordonnées et sites internet (guide disponible). Vous pouvez aussi contribuer au Centre de Ressources et ainsi promouvoir vos savoir-faire. ⇨ Voir les partenaires sur <https://www.printempsdesrillettes.fr/mur-de-partenaires/>
- **Mécénat (sous réserve)** : Nous projetons pour 2020 l'obtention d'un agrément fiscal pour le mécénat afin d'encourager les partenariats officiels. Nous citons votre entreprise sur le site internet avec les partenaires du festival et nous la faisons apparaître sur les "murs" des partenaires du Printemps des Rillettes. Si votre entreprise est habilitée, l'association Printemps des Rillettes accepte également les dons libres à son budget.
- **Partenariat Institutionnel** : Il est réservé pour 2020 à 8 collectivités, institutions ou entreprises de presse choisies par l'association Printemps des Rillettes qui apportent une aide majeure au budget ou au plan média du festival, et qui ne sont ni productrices ni distributrices de rillettes. Citons : Conseil Régional, Conseil Départemental de la Sarthe, Le Mans Métropole, Crédit Agricole Anjou-Maine, France Bleu Maine, Vià Le Mans TV, Le Mans Process Agro ainsi que l'imprimeur ITF. Ces partenaires majeurs figurent sur l'affichage imprimé et en tête du site internet.

À savoir : sponsors officiels et sponsors locaux. Les logos des sponsors institutionnels du Printemps des Rillettes figurent sur tous les documents d'affichage imprimés et numériques, y compris le kit "Mon Printemps des Rillettes". En utilisant les marques déposées et logos du Printemps des Rillettes, vous vous engagez à conserver ou à ne pas masquer la présence de ces sponsors officiels, y compris si vous faites appel à des sponsors ou partenaires locaux qui pourraient être concurrents.

QUELS BÉNÉVOLATS ?

- **être bénévole** : vous vous impliquez dans la mise en œuvre des tâches clefs de ce festival : relations avec les publics, animations sur les marchés, accompagnement des projets locaux, réseaux sociaux, ... Toutes les compétences sont les bienvenues et désirées ... et assurées.
- **être stagiaire étudiant** : pour une durée de 3 mois entre janvier et fin mars en priorité. Nous aimons les jeunes motivés, qui ont des idées et du cœur à l'ouvrage, plutôt profils en BTS communication ou plus, webmaster, médiateur culturel... Nous avons hâte de vous rencontrer !



Le Printemps DES RILLETTES

14 au 29 mars 2020

COMMENT COMMUNIQUER SUR VOTRE PROJET ?

• Enregistrez votre événement sur l'agenda en ligne du Printemps des Rillettes aussitôt que possible :

- Votre événement apparaîtra alors classé par date, par zone géographique et par thème
- Communiquez l'info sur vos réseaux sociaux en créant par exemple un événement Facebook, et toujours en utilisant les **hashtags officiels** et/ou en mentionnant **@printemps des rillettes**

• Paraissez sur les réseaux sociaux du Printemps des Rillettes :

À savoir : soignez votre titre, votre accroche, la description, et faites la chasse aux fautes d'orthographe.

- Utilisez les hashtags officiels : #PrintempsDesRillettes #Rillettes2020 #RillettesdeLaSarthe #MonPrintempsDesRillettes. Votre message sera ainsi automatiquement repris sur le mur social.
- mention sur votre **Facebook** : @printemps rillettes *Nous serons ainsi prévenus de votre message. Il sera repris sur nos réseaux après évaluation humaine.*
- mention sur votre **Twitter** : @printempsdesril
- mention sur votre **Instagram** : @printempsdesrillettes

• Utilisez les **KITS GRATUITS** de P.L.V. du Printemps des Rillettes :

- kit de PLV standard imprimée (affiche officielle + flyers A5 + planche d'autocollants)

À savoir : nous communiquerons les lieux de retrait fin février via le site web et nos réseaux sociaux

- Affiche et flyer "Mon Printemps des Rillettes" téléchargeables et personnalisables avec votre traitement de texte Word ou Open Office, pour formats A4 et A5
- Code couleur : privilégiez des éléments vestimentaires **roses** ou **vichy rose** (foulards à réaliser soi-même, cravates, chemises, ...)

• Utilisez les objets floqués (goodies) Printemps des Rillettes :

- Gobelets éco plastique 33 cl imprimés "Printemps des Rillettes", par 50 unités
- Rouleaux d'étiquettes adhésives "Printemps des Rillettes" non millésimées, à coller sur vos couvercles de pots de rillettes, par rouleaux de 1000 étiquettes
- Badges (épinglettes) "Printemps des Rillettes" Ø 35 mm, par 20 unités
- Sacs de course recyclables, imprimés "Printemps des Rillettes"

À savoir : bon de commande sur www.printempsdesrillettes.fr/goodies.

• Faites appel aux Boîtes à ressources des partenaires officiels (en cours) :

- Kit personnalisable pour commerçants, à votre marque, réalisé par ITF
- Kit personnalisable pour restaurateurs, à votre marque, réalisé par ITF
- Avantages du Club Partenaires de Vià LMTV Sarthe
- Consultez aussi les autres entreprises partenaires

À savoir : les offres évoluent, consultez le centre de ressources sur www.printempsdesrillettes.fr

• Faites appel à des partenaires et relais locaux :

- Mairie ou Communauté de communes ; association de commerçants / d'artisans
- Caisse locale de Crédit Agricole ; antenne locale des partenaires officiels
- Entreprises ; établissements scolaires ou universitaires ; etc...

À savoir : vous pourrez recevoir des offres de nos partenaires officiels.

• Formez un correspondant médias durant une journée d'initiation :

- Correspondant associatif pour votre projet, avec les professionnels du Printemps des Rillettes

À savoir : inscrivez-vous vite sur www.printempsdesrillettes.fr/contact.

• Connaissez et informez vos correspondants de presse locaux :

Médias	Votre correspondant
Ouest-France :	
Le Maine Libre :	
Journal local :	

Médias	Votre correspondant
Radio :	
Télévision :	
Web :	